

SIGNALISATION DE CHANTIER TEMPORAIRE

PROGRAMME

Les principes fondamentaux de la signalisation routière :

- Définitions et objectifs de la signalisation
- Les obligations réglementaires
- Les chantiers concernés par la signalisation temporaire
- Adaptation, cohérence, valorisation, lisibilité, concentration, concentration
- Mesure d'exécution des travaux
- La réglementation à appliquer : Arrêté du 05/11/1992 et 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction ministérielle

La signalisation temporaire :

- Signalisation verticale : panneaux et balises de danger, panneaux d'indication, panneaux de direction (dimensions, supports, transports)
- Signalisation horizontale
- Consistance de la signalisation
- Règles d'implantation
- Réglementation de la circulation sur les chantiers

La signalisation temporaire dans le milieu urbain :

- Circulation alternée
- Signalisation de nuit
- Signalisation des véhicules
- Protection du personnel
- Implantation des signaux
- Pose et dépose des panneaux
- Précaution par rapport aux réseaux
- Circulation alternée
- Dangers temporaires
- Chantiers mobiles
- Détournement de la circulation
- Règles d'implantation
- Balisage

Durée : 7h

Prérequis : Lire, parler et comprendre le français

Public Concerné :

Toute personne travaillant sur la voie publique appelée à réaliser un balisage et/ou une signalisation de chantier

Modalités et délais d'accès :

Nombre de stagiaires : De 3 à 8 personnes

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- ✓ Connaître et appliquer les règles de balisage temporaire de chantier sur le domaine routier
- ✓ Savoir réaliser un balisage répondant à la réglementation et respectant les normes de sécurité
- ✓ Assurer la sécurité des ouvriers et du public

Méthodes pédagogiques :

- ✓ PowerPoint
- ✓ Vidéo
- ✓ Mise en pratique sur un jeu de plateau (route + véhicule + personnages)

Modalités d'évaluation :

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes d'évaluation :

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Tests pratiques

Attestation :